



## CP 14003 | Transport routier et la logistique pour compte de tiers | Personnel roulant

E.R. : Aurélie Carette – Boulevard Beaudouin 8, 1000 Bruxelles

8/1/20

# Vous travaillez dans le secteur de transport routier et la logistique pour compte de tiers | Personnel roulant ? Votre salaire de janvier va augmenter !

## Personnel roulant

### Quand et de combien votre salaire va augmenter?

Votre salaire de janvier va augmenter. Cela concerne les adaptations suivantes :

- Introduction salaire étudiants : 90% du salaire horaire pour la fonction exercée du salaire minimum applicable.
- Indexation 0,88 % sur les salaires barémiques. Les salaires effectifs augmentent du même montant.
- Indexation 0,88 % indemnité RGPT, prime de nuit, indemnités de séjour, allocation complémentaire de maladie et complément d'ancienneté.
- Adaptation de l'indemnité de nuit: la distinction fondée sur l'âge est supprimée. Le montant pour le personnel roulant d'au moins de 50 ans est l'indemnité de nuit sectorielle générale quel que soit l'âge.

## Salaires barémiques

### Personnel roulant

<b>Salaire horaire</b>			
	<b>38 h/s</b>	<b>différence salaires précédentes</b>	<b>39 h/s + 6 jours de compensation payés</b>
<b>A) PERSONNEL ROULANT</b>			
Convoyeur-manoevre	11,2300	0,0980	10,9430
Chauffeur en formation	11,2300	0,0980	10,9430
Chauffeur de véhicule charge utile de - 7 tonnes	11,6645	0,1015	11,3655
Chauffeur de véhicule charge utile de 7 à 15 tonnes	11,9270	0,1040	11,6215
Chauffeur de véhicule charge utile de + 15 tonnes	12,3445	0,1075	12,0275
Chauffeur ADR, véhicule articulé ou véhicule frigorifique	12,3445	0,1075	12,0275
<b>B) SERVICES DE MESSAGERIES</b>			
Catégorie A (salaire de départ)	11,6645	0,1015	11,3655
Catégorie B (après 6 m dans le secteur)	11,9270	0,1040	11,6215
<b>C) SERVICES DE COURRIER</b>			
Chauffeur service de courrier	12,3445	0,1075	12,0275
<b>Indemnité de disponibilité 99% (ID)</b>			
	<b>38 h/s</b>	<b>39 h/s + 6 jours de compensation payés</b>	
<b>A) PERSONNEL ROULANT</b>			
Convoyeur-manoevre	11,1175	10,8335	
Chauffeur en formation	11,1175	10,8335	
Chauffeur de véhicule charge utile de - 7 tonnes	11,5480	11,2520	
Chauffeur de véhicule charge utile de 7 à 15 tonnes	11,8075	11,5050	
Chauffeur de véhicule charge utile de + 15 tonnes	12,2210	11,9070	
Chauffeur ADR, véhicule articulé ou véhicule frigorifique	12,2210	11,9070	
<b>B) SERVICES DE MESSAGERIES</b>			
Catégorie A (salaire de départ)	11,5480	11,2520	
Catégorie B (après 6 m dans le secteur)	11,8075	11,5050	

C) SERVICES DE COURRIER		
Chauffeur service de courrier	12,2210	11,9070

<b>ID dimanche/jours fériés + 50%</b>		
	<b>38 h/s</b>	<b>39 h/s + 6 jours de compensation payés</b>
<b>A) PERSONNEL ROULANT</b>		
Convoyeur-manoevre	16,6760	16,2500
Chauffeur en formation	16,6760	16,2500
Chauffeur de véhicule charge utile de - 7 tonnes	17,3220	16,8780
Chauffeur de véhicule charge utile de 7 à 15 tonnes	17,7110	17,2575
Chauffeur de véhicule charge utile de + 15 tonnes	18,3315	17,8605
Chauffeur ADR, véhicule articulé ou véhicule frigorifique	18,3315	17,8605
<b>B) SERVICES DE MESSAGERIES</b>		
Catégorie A (salaire de départ)	17,3220	16,8780
Catégorie B (après 6 m dans le secteur)	17,7110	17,2575
<b>C) SERVICES DE COURRIER</b>		
Chauffeur service de courrier	18,3315	17,8605

<b>ID train et bateau 90%</b>		
	<b>38 h/s</b>	<b>39 h/s + 6 jours de compensation payés</b>
<b>A) PERSONNEL ROULANT</b>		
Convoyeur-manoevre	10,1070	9,8485
Chauffeur en formation	10,1070	9,8485
Chauffeur de véhicule charge utile de - 7 tonnes	10,4980	10,2290
Chauffeur de véhicule charge utile de 7 à 15 tonnes	10,7345	10,4595
Chauffeur de véhicule charge utile de + 15 tonnes	11,1100	10,8245
Chauffeur ADR, véhicule articulé ou véhicule frigorifique	11,1100	10,8245
<b>B) SERVICES DE MESSAGERIES</b>		
Catégorie A (salaire de départ)	10,4980	10,2290
Catégorie B (après 6 m dans le secteur)	10,7345	10,4595
<b>C) SERVICES DE COURRIER</b>		
Chauffeur service de courrier	11,1100	10,8245

<b>ID train et bateau dimanche / jours fériés +50%</b>		
	<b>38 h/s</b>	<b>39 h/s + 6 jours de compensation payés</b>
<b>A) PERSONNEL ROULANT</b>		
Convoyeur-manoeuvre	15,1605	14,7725
Chauffeur en formation	15,1605	14,7725
Chauffeur de véhicule charge utile de - 7 tonnes	15,7470	15,3435
Chauffeur de véhicule charge utile de 7 à 15 tonnes	16,1015	15,6890
Chauffeur de véhicule charge utile de + 15 tonnes	16,6650	16,2365
Chauffeur ADR, véhicule articulé ou véhicule frigorifique	16,6650	16,2365
<b>B) SERVICES DE MESSAGERIES</b>		
Catégorie A (salaire de départ)	15,7470	15,3435
Catégorie B (après 6 m dans le secteur)	16,1015	15,6890
<b>C) SERVICES DE COURRIER</b>		
Chauffeur service de courrier	16,6650	16,2365

<b>Étudiants</b>		
	<b>38 h/s</b>	<b>39 h/s + 6 jours de compensation payés</b>
<b>A) PERSONNEL ROULANT</b>		
Convoyeur-manoevre	10,1070	9,8485
Chauffeur en formation	10,1070	9,8485
Chauffeur de véhicule charge utile de - 7 tonnes	10,4980	10,2290
Chauffeur de véhicule charge utile de 7 à 15 tonnes	10,7345	10,4595
Chauffeur de véhicule charge utile de + 15 tonnes	11,1100	10,8245
Chauffeur ADR, véhicule articulé ou véhicule frigorifique	11,1100	10,8245
<b>B) SERVICES DE MESSAGERIES</b>		
Catégorie A (salaire de départ)	10,4980	10,2290
Catégorie B (après 6 m dans le secteur)	10,7345	10,4595
<b>C) SERVICES DE COURRIER</b>		
Chauffeur service de courrier	11,1100	10,8245

## Indemnités

### COMPLÉMENT D'ANCIENNETÉ PAR HEURE DE TRAVAIL ET PAR HEURE DE DISPONIBILITÉ

Après 1 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,0555
Après 3 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,1135
Après 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,1715
Après 8 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,2295
Après 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,2875
Après 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,3455
Après 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise	0,4035

### INDEMNITÉ VÊTEMENTS DE TRAVAIL (EX-CP 140.04)

4,96

Si < 20 personnes dans l'entreprise

### ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE DE MALADIE

98,9990

### INDEMNITÉ RGPT

1,4585

### PRIME DE NUIT (20H00-06H00)

1,5145

### INDEMNITÉS DE SÉJOUR

En cas de séjour fixe: un salaire forfaitaire correspondant à huit heures de travail.

Grande indemnité de séjour A	38,4535
Petite indemnité de séjour B	15,5865
Indemnité de séjour C (séjour fixé)	10,4545

### HEURES DE FORMATION CONTINUE LORS DES HEURES DE TRAVAIL ET EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL

100%

### SUPPLÉMENT POUR LE DÉPASSEMENT DU TEMPS DE SERVICE MOYEN (% DU SALAIRE HORAIRE DE BASE)

50%

Temps de service moyen hebdomadaire sur 1 mois au-dessus de 60h